

la direction des Trappistes. Sous le rapport moral, ces travailleurs forcés se conduisent si bien que le supérieur des religieux a pu dire : "Aucun fruit ne nous a été volé par eux." Quand on veut les transférer ailleurs, ils s'y refusent, en disant : "Ici, nous nous trouvons très bien pour la santé." Le climat a été rassaini par les plantations d'eucalyptus, d'oliviers et de vignes. Il y a tout lieu de croire que bientôt il s'y formera des centres d'habitations."

Le ministre Baccelli a pleinement confirmé les dires du député Bonacci. Il a ajouté : "Les travaux auxquels on oblige les forçats, outre leur utilité intrinsèque, sont ceux pour lesquels ils ont le plus d'aptitude." Enfin, il a déclaré que les conditions hygiéniques sont bonnes ; il a loué l'activité, l'intelligence, la discipline des Pères Trappistes, et il a terminé en disant que, bien loin de songer à les interdire, le gouvernement se fera un devoir de contribuer au développement et au perfectionnement de leur œuvre.

(Il divin Salvatore..)

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Les retraites du carême, prêchées dans presque toutes les églises de la ville, sont suivies par une nombreuse assistance de fidèles qui se préparent, en écoutant la parole de Dieu et en suivant pieusement les divers exercices, à accomplir le grand acte de la communion pascale.

Comme d'habitude, la neuvaine de Saint-François-Xavier, à Notre-Dame, y attire en foule les fidèles, désireux de gagner les indulgences attachées à cette retraite.

Les saintes Reliques, exposées sur le reposoir, sont toute la journée honorées et vénérées par nos pieux concitoyens.

La retraite annuelle de l'Union Catholique commencera dimanche, le 18, à six heures et demie du soir, dans l'église du Jésus, et se continuera les jours suivants, à sept heures et demie du soir, pour se terminer par la communion générale le jour de Pâques, à sept heures du matin. Le R. P. Ponche, S. J., sera le prédicateur de cette retraite.

Les messieurs des professions libérales et du commerce sont particulièrement invités à y assister.

Ceux qui suivent cette retraite ont le privilège de pouvoir satisfaire au devoir pascal en communiant dans l'église du Jésus.

Demain, dimanche, la *Passion* de Victoria sera chantée à l'église Notre-Dame dans le sanctuaire et à l'orgue.